Province de Québec
Sainte-Germaine-Boulé
Abitibi-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Germaine-Boulé, tenue le 7 avril 2025.

Monsieur Jaclin Bégin, maire, préside l'assemblée tandis que madame Claudie Aubin, agit à titre de greffière-trésorière.

Présents(es) : M. Frédéric Audet, Mme Valérie Lambert, M. David Goulet, M. Marc Vallières, Mme Mélanie Caron-Croisetière

Absents(es) : Mme Mélanie Morin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatation du quorum et de la régularité de la séance

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits et le quorum étant satisfait, le maire la déclare ouverte.

Disponibilité des documents pour les membres du conseil :

Toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle en vertu de l'article 148 CM modifiée par la Loi 122.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.8697-25 Il est proposé par M. Marc Vallières, appuyé par M. Frédéric Audet et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé en laissant l'item « Sujets divers » ouvert

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

R.8698-25 **Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 3 mars 2025 :**

Ayant déjà reçu copie du procès-verbal de la session du 3 mars 2025, les élus en dispensent la lecture.

Sur proposition de M. David Goulet, appuyé par Mme Mélanie Caron-Croisetière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la session du 3 mars 2025.

ADOPTÉE

4. RAPPORT ET COMPTE RENDU

5. CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est déposé au registre des délibérations et fait partie intégrante de la présente rubrique.

6. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE & TRÉSORERIE

R.8699-25 **Approbation des comptes – Fond général :**

Sur proposition de M. David Goulet, appuyé par Mme Valérie Lambert, il est unanimement résolu que les dépenses présentées, pour la période de mars 2025, soient acceptées pour une somme totale de 100 146.36 $ en date du 7 mars 2025.

ADOPTÉE

R.8700-25 **Vente pour taxes : Enchérir et acquérir des immeubles en vente pour taxes :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé, par sa résolution R.8641-24 adoptée lors de la séance du 2 décembre 2024, a transmis au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal;*

CONSIDÉRANT QUE la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au 11, 5e Avenue Est, à La Sarre, le 11 juin 2025 à 10 h;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal,* lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Frédéric Audet, appuyé par M. Marc Vallières et résolu unanimement :

D'AUTORISER Claudie Aubin, directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, M. Jaclin Bégin, Maire lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 11 juin 2025 **,** à enchérir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé, jusqu'à un montant équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

7. ÉVALUATION

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

R.8701-25 **Demi-marathon - Circulation dans les rues et les rangs :**

Il est proposé par Mme Valérie Lambert, appuyé par Mme Mélanie Caron-Croisetière et unanimement résolu d'autoriser le comité organisateur du Demi-Marathon de Sainte-Germaine-Boulé, qui aura lieu lors du Festival du Bœuf, le 14 juin prohain, à circuler dans les rues, dans le rang 10-1 Est, sur la Route du 1er-au-2e rang et sur la Route du 3e-au-4e rang pour la réalisation de cette activité.

Les responsables devront obtenir les autorisations nécessaires auprès des différents ministères et organismes concernés

ADOPTÉE

Information **Fin de l'entente du tarif de base du service incendie :**

La directrice générale informe les membres du conseil que l'entente entre le service incendie de Sainte-Germaine-Boulé et la municipalité concernant le tarif de base a pris fin à la suite de la signature de l'entente avec la Ville de La Sarre.

9. TRAVAUX PUBLICS

Information **Réfection des ponts -PAVL :**

La directrice générale informe les membres du conseil que dans la cadre du programme d'aide à la voirie locale, un nouveau volet a été intégré qui vise la réalisation de travaux relatifs à la réfection des ouvrages d'art (ROA), situé sur des réseaux routiers municipal. Elle ajoute qu'il semble que la totalité des coûts du projet pourrait être remboursée. Les membres du conseil souhaitent que Mme Aubin fasse les démarches nécessaires afin de déposer une demande de soutien afin de procéder à la réfection des ponts du rang 4 Est et Ouest.

R.8702-25 **Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales :**

Envoyé à Louise Provencher, auditeur le 23 avril 2025

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 112 289 $ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de M. Marc Vallières, appuyé par M. Frédéric Audet, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Germaine-Boulé informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

10.HYGIÈNE DU MILIEU

Information **Suivi forage :**

M. Rémi Thibault, coordonnateur des travaux publics explique que les résultats des forages situés derrière l'aréna ainsi que les tests de pompage ses sont révélés non concluants.

Information **Suivi traitement des eaux usées :**

Dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées, trois sites ont été ciblés pour l'installation de bassins. Deux de ces terrains appartiennent à des citoyens et le troisième à la municipalité. Le premier, situé à l'entrée du village, appartient à un propriétaire qui ne souhaite pas le vendre. Le deuxième, localisé dans le rang 2 & 3 Est, est considéré par la firme d'ingénierie comme l'endroit idéal, car il permettrait l'installation d'un bassin aéré. Le troisième site proposé est l'ancien dépotoire de la municipalité. Toutefois, l'un des propriétaires a suggéré un autre terrain, situé plus au nord que celui recommandé par la firme.

R.8703-25 **Abrogation R.252-22 « *Règlement relatif à la collecte et à la gestion des matières résiduelles* » :**

Sur proposition de M. Marc Vallières, appuyé par M. David Goulet, il est unanimement résolu et adopté d'abroger le règlement 252-22 « *Règlement relatif à la collecte et à la gestion des matières résiduelles* » et de le remplacer par le R.04-2024 *« Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest* » de la MRC d'Abitibi-Ouest.

ADOPTÉE

Information **Collecte des encombrants 2025 :**

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle est en attente d'un retour d'appel de la compagnie J.L.R. pour convenir d'une date pour la collecte des encombrants 2025.

R.8704-25 **Service professionnel PGA-EAU – Accompagnement :**

Résolution envoyée le 16 avril 2025 à Mme Marie Moulinier FQM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Germaine-Boulé doit se doter d'un plan de gestion des actifs en eau conformément aux exigences gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre un service d'accompagnement spécialisé pour l'élaboration de ce type de plan ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM propose des modalités avantageuses, incluant des tarifs subventionnés, pour soutenir les municipalités dans cette démarche ;

Il est proposé par Mme Mélanie Caron-Croisetière, appuyé par M. Marc Vallières et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités pour l'accompagnement dans l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau de la municipalité de Sainte-Germaine-Boulé.

ADOPTÉE

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

R.8705-25 **Demande accès pour une opération forestière -Hiver 2026 :**

Résolution envoyée à M. Thibodeau, directeur générale du groupement forestier coopératif Abitibi, le 10 avril 2025.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Groupement forestier coopératif Abitibi* a présenté une demande d'accès au lot 6 392 623 situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Germaine-Boulé ;
CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre des opérations forestières planifiées pour l'hiver 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a analysé la demande et ne voit aucune objection à l'autorisation d'un tel accès sur le lot concerné ;

Il est proposé par Mme Mélanie Caron-Croisetière, appuyé par Mme Valérie Lambert et résolu unanimement d'autoriser l'accès et de circuler sur le lot 6 392 623 tel que demandé par le *Groupement forestier coopératif Abitibi*, pour leurs activités forestières prévues à l'hiver 2026.

ADOPTÉE

R.8706-25 **Formation obligatoire membres CCU :**

ATTENDU QUE le mandat de M. Gilbert Lord, membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU), est arrivé à échéance ;

ATTENDU QUE M. Lord a signifié son intérêt à renouveler son engagement au sein du comité ;

ATTENDU QUE la formation des membres du CCU est désormais obligatoire ;

Sur proposition de M. David Goulet, appuyée par Mme Mélanie Caron-Croisetière, il est unanimement résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- **QUE** la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé renouvelle le mandat de M. Gilbert Lord à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE

12. LOISIRS ET CULTURE

R.8707-25 **Camp de jour été 2025 :**

Résolution envoyée à Audrey Vallée,présidente de la CLD, le 1 mai 2025

ATTENDU QUE le camp de jour de Sainte-Germaine-Boulé offre des services essentiels aux familles de la municipalité en période estivale ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir financièrement ce service afin d'en assurer la qualité et l'accessibilité ;

ATTENDU QUE la somme de 2 000 $ n'avait pas été prévue au budget 2025;

Sur proposition de M. Frédéric Audet, appuyé par M. David Goulet, il est unanimement résolu :

- QUE la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé verse un montant de 2 000 $ au Comité local de développement de Sainte-Germaine-Boulé à titre d'appui financier ;

- QUE cette somme soit versée selon les modalités convenues avec les responsables du camp.

ADOPTÉE

R.8708-25 **Fonds Qualité Tourisme – Pigeonmobile :**

Copie envoyée à Mario Tremblay le 10/04/2025.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé souhaite bonifier l'expérience touristique locale en mettant à niveau le véhicule officiel servant aux visites guidées du sentier historique, culturel et légendaire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est admissible à un soutien financier dans le cadre du *Fonds Qualité Tourisme* ;

Il est proposé par M. David Goulet, appuyé par Mme Valérie Lambert et résolu à l'unanimité:

- **D'AUTORISER** le dépôt du projet intitulé *Mise à niveau du véhicule officiel de la visite guidée du sentier historique, culturel et légendaire* dans le cadre du *Fonds Qualité Tourisme* par la Société d'Histoire et de généalogie de Sainte-Germaine-Boulé ;

- **D'AUTORISER** une contribution municipale équivalente à 1 120 $, représentant 32 heures de service d'un employé municipal, à titre de mise de fonds de la municipalité dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

14.SUJETS DIVERS

14.1.

R.8709-25 **<u>Représentant C.A. de l'Arc-en-ciel :</u>**

Envoyée le 01/05/2025 à Mme Poliquin, directrice générale de OMH Arc-en-ciel.

Il est proposé par M. David Goulet, appuyé par Mme Mélanie Caron-Croisetière et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé autorise la nomination de M. Frédéric Audet, conseiller municipal, à titre de représentant de la Municipalité sur le conseil d'administration de l'organisme L'Arc-en-ciel.

ADOPTÉE

14.2. La directrice générale informe les membres du conseil que deux projets ont été déposés dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants.
Le premier projet concerne l'installation de deux radars pédagogiques aux entrées nord et sud du village. Ces radars auront pour objectif de sensibiliser les conducteurs au respect de la limite de vitesse de 50 km/h dans ces zones. Ce projet est financé à 100 % et s'inscrit dans la politique familiale.

Le second projet vise l'ajout d'un module de jeu destiné aux enfants de 0 à 5 ans dans le parc Optimiste. Ce projet bénéficie également d'un financement à 100 % et s'inscrit dans la politique familiale

14.3. La directrice générale informe les membres du conseil que le problème du réservoir à eau de l'aréna, qui perdurait depuis un an malgré plusieurs démarches infructueuses, a finalement été résolu. Grâce à l'intervention du coordonnateur des travaux publics et d'un plombier, la réparation a été effectuée, permettant ainsi une économie de coûts significative.

14.4.

R.8710-25 **<u>Abolition du programme Réno-Région :</u>**

Résolution envoyée au gouvernement le 10/04/2025.

La municipalité de Sainte-Germaine-Boulé demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme Réno Région, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défectuosités majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme Réno Région ait coûté moins de 18 M$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 $, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par le conseil municipal de Sainte-Germaine-Boulé de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme Réno Région pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

ADOPTÉE

15.LEVÉE DE LA SÉANCE

R.8711-25 **Fermeture de l'assemblée :**

Il est proposé par Mme Valérie Lambert et résolu à l'unanimité de procéder à la fermeture de la session, il est 21 h15.

ADOPTÉE

_____ _____

Jaclin Bégin, maire Claudie Aubin, greffière-trésorière

Je, Jaclin Bégin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.